



*Date de dépôt : 14 décembre 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : Calife à la place du calife – un Iznogoud vaudois**

En date du 25 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La direction des TPG est composée d'un directeur général et de cinq autres directeurs, à savoir :*

- Finance*
- RH*
- Exploitation*
- Bâtiment/technique*
- Informatique*

*Le directeur de l'exploitation est à un poste clé pour le bon fonctionnement des TPG, notamment parce qu'il a la charge de l'activité principale des TPG, soit de transporter la population.*

*Dès lors qu'il est chargé de cette responsabilité, il est mené à devoir plus qu'un autre négociier avec les partenaires sociaux afin de garantir des prestations de qualité à la population genevoise.*

*Etre à l'écoute de la base, de son personnel et plus largement des partenaires sociaux doit être une priorité pour ce directeur afin d'assurer ce bon fonctionnement.*

*Ce directeur agit comme un militaire, oubliant qu'il travaille dans une régie publique et non pas dans une caserne militaire et qu'il se doit d'œuvrer en priorité pour l'intérêt des citoyennes et citoyens genevois.*

*Il est tout de même choquant que ce même directeur lors de réunions de travail avec les partenaires sociaux baille à de multiples reprises, faisant*

*ainsi part de son mépris pour les représentants du personnel, ne participe pas activement aux réunions, préférant passer son temps sur son PC alors qu'il est de son obligation de trouver des solutions viables ensemble avec les partenaires sociaux pour toutes et tous afin d'assurer les prestations publiques qu'on attend des TPG et de facto diminuer l'absentéisme qui est chronophage dans ses services.*

*Une telle attitude de roitelet de la part d'un directeur n'est pas acceptable dans une régie publique en proie à des difficultés certaines et subventionnée par les deniers publics genevois qui le laisse ainsi faire ce qui lui plaît sans autre forme de consultation constructive et d'échanges positifs pour le bien-être du personnel.*

*Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- Est-ce que c'est le rôle du directeur d'exploitation de conduire un tram ?*
- Est-ce que la politique de management parentale (Commander – Contrôler – Corriger) est encore adaptée aux TPG aujourd'hui ?*
- Est-ce qu'il n'est pas du devoir d'un directeur de s'occuper du bien-être de son personnel ?*
- Est-ce que le but des réunions de travail n'est pas de trouver des solutions à des problèmes évoqués ?*
- Est-ce que les notions d'écoute et de partage sont absentes chez le directeur de l'exploitation ?*
- Est-ce que ce dernier a vraiment sa place en qualité de directeur d'exploitation ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les Transports publics genevois (TPG) constituent un établissement public autonome. Le Conseil d'Etat ne s'immisce donc pas sur les thématiques qui relèvent de la responsabilité de la direction générale de l'établissement, voire du conseil d'administration (CA), au travers de sa commission ressources humaines.

Les représentants du Grand Conseil au CA des TPG peuvent directement faire part au sein de cette instance de leurs interrogations sur la gestion de l'entreprise.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA